



REGLEMENT INTERIEUR

SARL Poirier-Madiot

Génération-Fitness

N°21 lotissement Le Bignon, 35430 SAINT-SULIAC

09 75 86 97 00 (journée) / 06 09 47 06 56 (Alex) / 06 14 50 79 69 (J-C)

www.generation-fitness.com

info@generation-fitness.com

ARTICLE 1^{er} : Conditions d'accès aux cours.

Les élèves n'auront accès au cours auquel ils sont inscrits que lorsque leur inscription sera en règle (fiche de renseignements + certificat médical de moins de trois mois attestant la capacité à pratiquer l'activité choisie pour une durée d'un an + attestation d'assurance-accident (assurance scolaire et extra-scolaire pour les mineurs) + règlement complet (facilités de paiement)).

Les nouveaux élèves potentiels ne pourront effectuer qu'une semaine de cours d'essai (accès aux différents cours qui les intéressent).

Seuls les élèves inscrits aux cours en train de se dérouler y auront accès. **Les familles, amis ou autres n'ont pas accès au cours.** Les élèves arrivant pour le cours suivant devront attendre dans les halls d'accueil des salles quand il y en a, ou devront entrer discrètement et attendre en silence dans la salle la fin du cours, et ce par respect pour l'éducateur et les autres élèves.

ARTICLE 2 : Déroulement des cours.

L'appel des élèves est effectué à tous les cours pour des raisons de sécurité et d'assurances. Les élèves doivent avoir une tenue appropriée et décente pour assister aux cours (**tenue de sport ou de danse, chaussures de sport propres et si possible réservées à l'usage en salle, cheveux attachés**). Nous rappelons que les jupes, jean's, sandales et autres sont à proscrire !

L'usage de la serviette est obligatoire sur les tapis et les appareils de musculation.

Il est vivement conseillé de venir avec une bouteille d'eau.

Il est fortement déconseillé de venir avec des objets de valeur aux cours (téléphones et ordinateurs portables, bijoux, espèces, etc.).

Génération-Fitness se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

Nous vous rappelons que c'est la moindre des politesses d'éteindre vos téléphones portables et de ne pas y répondre en plein cours. Seuls les téléphones des éducateurs restent allumés car se sont les seuls moyens de communication dont nous disposons dans les salles que nous occupons (en cas de problème ou d'urgence).

ARTICLE 3 : Concernant les élèves mineurs.

Nous rappelons aux parents de ne pas laisser les élèves mineurs à la porte de la salle de cours tant que l'éducateur n'est pas arrivé. De même, nous nous engageons à ne pas quitter la salle ou à ne pas laisser seul (sans une personne majeure), un élève mineur dont les parents ne seraient pas arrivés. En cas de problème, si ces règles n'étaient pas respectées, Génération-Fitness se dégage de toutes responsabilités.

ARTICLE 4 : Respect des locaux, du matériel et des costumes.

Génération-Fitness est locataire des locaux dont vous disposerez toute l'année. Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'état de propreté des locaux et des sanitaires.

De même, les élèves disposeront toute l'année du matériel et des costumes mis à disposition par Génération-Fitness. Nous vous demandons d'en prendre soin.

ARTICLE 5 : Conditions de remboursement.

En raison des nombreux abus constatés ces dernières années, **aucun remboursement ne pourra être effectué**, même sur présentation d'un certificat médical. Cela est valable pour les inscriptions à l'année ainsi que pour les stages et les conventions. Tout report d'inscription est possible sur un autre cours de la semaine, ou pour un autre membre de la famille, dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 6 : Participation aux spectacles.

Les dates des spectacles de Noël et de fin d'année selon les sections sont disponibles sur le prospectus de la rentrée et sur notre site internet. La participation à ces deux spectacles n'est absolument pas obligatoire. Nous demandons cependant aux parents des élèves mineurs et à tous les élèves en général, de bien vouloir répondre de leur présence ou non :

- avant les vacances de la Toussaint pour les spectacles de Noël,
- avant les vacances de Pâques pour les spectacles de fin d'année.

Les éducateurs de Génération-Fitness se réservent le droit de refuser la participation aux spectacles :

- à tout élève dont l'attitude se révèle particulièrement négative durant l'année,
- à tout élève dont les absences répétées ne permettent pas de maîtriser les chorégraphies, pénalisant ainsi son groupe.

ARTICLE 7 : Engagement de Génération-Fitness.

Génération-Fitness s'engage à respecter toutes les dates de cours et de spectacles prévues. En cas d'absence des éducateurs, nous nous engageons à trouver une personne remplaçante compétente ou à proposer une solution adaptée permettant de rattraper les cours. Un planning de l'année vous sera fourni à l'inscription et est téléchargeable sur notre site internet.

ARTICLE 8 : Diffusion de photos ou vidéos.

Génération-Fitness pourra diffuser dans le cadre de sa promotion et de son développement des photos ou des vidéos des cours, des conventions et des spectacles, sur lesquels vous pourriez apparaître en y participant.

ARTICLE 9 : Gestion des informations.

Des notes d'information sont distribuées chaque trimestre (elles sont aussi téléchargeables sur notre site internet). De même, la liste des tenues du spectacle est distribuée environ un mois avant chaque spectacle (elle est aussi téléchargeable sur notre site internet). Une page « Actualités » est régulièrement mise à jour sur notre site internet.

ARTICLE 10 : Engagement des élèves.

L'inscription à Génération-Fitness sous-entend que vous en acceptez le règlement intérieur distribué alors. En cas de non-respect de celui-ci, les responsables de Génération-Fitness se réservent le droit de renvoyer un élève dont le comportement ne serait pas correct ou nuirait au reste du groupe et à l'éducateur, et cela sans remboursement. Tout renvoi pourra être prononcé après un premier avertissement (par courrier et par téléphone).